

COMMUNAUTÉ de communes du NOGENTAIS

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

V./Réf.:

N./Réf.: G.A/J.L.L./L.A.

Affaire suivie par : Secrétariat Général
Laurence AUBERT
03.25.39.42.13

Le Président

à Mesdames et Messieurs
les délégués de la Communauté
de Communes du Nogentais

Nogent-sur-Seine, le 24 février 2014

Objet :

Madame, Monsieur, Cher (e) Collègue,

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le compte rendu de la réunion du Conseil
Communautaire du 20 février 2014.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher (e) Collègue, l'assurance de
mes salutations distinguées.



Le Président,

Gérard ANCELIN

P.J. : 1

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2014

Compte rendu

L'An Deux Mil Quatorze, le Vingt Février à Vingt Heures Trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais s'est réuni à l'Agora Michel BAROIN à NOGENT-SUR-SEINE, sur la convocation qui lui a été adressée le Quatorze Février Deux Mil Quatorze, par le Président Gérard ANCELIN.

Étaient présents : Alain BOYER, Marc CHANTEREL, Gérard DAMBRINES, Jean-Jacques BOYNARD, Jacques VAJOU, Paulette LABAT, Guy SIMONNOT, Dominique CARTIER, Gérard ANCELIN, Thierry NEESER, Patrick RAMIER, Pierre MATHY, Vincent TILLET, Laurent GAUTREAU, Gérard MAHOT, Bertrand TORCHET, Michèle GUEVEL, Danielle LAHAYE, Gilbert LEMAUR, Gérard DELORME, Noël MATTHYS, Michel MORIOT, Catherine RIGAULT, Jean-Yves MATHIAS, Frédéric LENOUEL.

Absents excusés et représentés : Hugues FADIN par Patrick DELADERIERE, Yves MENSION par Geneviève ZWALD, Michel CUNIN par Anita GRUSSELLE, Jean-Claude ROUSSEL par Alain GUERIN

Pouvoirs : Christian TRICHE a donné pouvoir à Thierry NEESER, Dominique BOURBONNEUX a donné pouvoir à Gérard ANCELIN, Raphaële LANTHIEZ a donné pouvoir à Paulette LABAT,

Absents excusés : Françoise MOREAUX, Thierry BENOIST, Didier DROY, Christophe DHAM, François COLIN

Absents : Michel JEROME, Dominique MALEZIEUX, Pierre FERU,

Assistent : Jean-Louis LAFAYE, Anne-Sophie DIDIER

Madame Paulette LABAT a été élue secrétaire de séance.

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	4
Membres ayant donné pouvoir	3
Nombre de votants	32

Ordre du jour

	<u>Rapporteurs</u>
Approbation du procès verbal de la séance du 10 décembre 2013	G. ANCELIN
Débat d'orientation budgétaire 2014	T. NEESER
Autorisation de dépenses d'investissement	T. NEESER
Dématérialisation des actes budgétaires – avenant à la convention	T. NEESER
Création d'un poste d'adjoint territorial de 2 ^{ème} classe à temps complet	G. ANCELIN
Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme ECO TLC	C. TRICHE
Semaine du développement durable : participation au transport scolaire pour les établissements situés dans le périmètre de la Communauté de Communes du Nogentais	G. ANCELIN
Information : délai de réunion du Conseil Communautaire après les élections	G. ANCELIN
Communication du Président :	G. ANCELIN
- Décision n°2014-01 du 15/01/2014 : marché à procédure adaptée, construction d'une plateforme de transfert de déchets – déclaration sans suite de la procédure	
- Décision n°2014-03 du 30/01/2014 : marché public d'exploitation des installations thermiques des bâtiments intercommunaux	

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013 n'appelant aucune observation est lu et adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

⇒ A PRIS ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2014 présenté, concernant le budget général et les budgets annexes de la Communauté de Communes du Nogentais.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les collectivités territoriales ont la possibilité, en attente du vote du Budget Primitif, de procéder dès le début de l'exercice, à des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits ouverts pour le remboursement de la dette, sous réserve de l'autorisation donnée au Président par le Conseil Communautaire.

Cette délibération devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Ces derniers devront être inscrits au budget lors de son adoption (art. L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE D'AFFECTER** certains crédits concernant des opérations en cours de réalisation, mais n'ayant pas fait l'objet de reports de crédits en 2014 au titre de 2013.

Les chapitres figurant sur l'annexe présentée seraient imputés.

DEMATÉRIALISATION DES ACTES BUDGÉTAIRES – AVENANT A LA CONVENTION

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Nogentais avait signé avec l'Etat une convention, à durée indéterminée, prenant effet le 1^{er} novembre 2008 et permettant la télétransmission des délibérations et décisions à caractère réglementaire.

Monsieur le Préfet de l'Aube, par circulaire en date du 23 décembre 2013, rappelle que depuis 2012 les documents budgétaires peuvent également être dématérialisés.

Du fait que le logiciel comptable de la collectivité vient d'être changé et donc mis à jour, il est proposé que les documents budgétaires soient dématérialisés à compter de cet exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité :

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention précitée.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Suite à des besoins croissants dans les déchèteries et notamment la volonté d'offrir aux usagers une amplitude d'ouverture plus conséquente, un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) a d'abord été recruté à raison de 20 heures hebdomadaires puis 25 heures (le tout pris en charge à 90% par l'Etat).

Le contrat aidé de cet agent qui donne entière satisfaction non seulement à sa hiérarchie mais également aux usagers et aux partenaires, arrive à échéance en mai prochain. Or le temps de travail qu'il assure a permis de satisfaire la population et d'assurer de nouvelles missions (notamment un ambassadeur du tri).

Par conséquent Monsieur le Président propose de pérenniser ce poste en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet afin de pouvoir nommer l'agent en place en qualité de stagiaire.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECO TLC

ECO-TLC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics en 2009 pour les Textiles d'habillement, le Linge de maison et les Chaussures (TLC). Il a pour principales missions de percevoir les contributions des metteurs en marché de TLC prévues par le Code de l'Environnement, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

En contrepartie, il verse des soutiens financiers aux opérateurs de tri et aux collectivités locales favorisant le développement d'une offre de collecte sélective des textiles afin d'encourager et de favoriser leur recyclage et leur valorisation.

Une convention avec cet éco-organisme a été conclue en 2012 pour obtenir des aides à la communication. Celle-ci étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler pour continuer à bénéficier de ce soutien financier.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité :

⇒ **AUTORISE** le Président à signer cette convention, laquelle prendra en compte les dépenses en communication effectuées en 2013.

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ETABLISSEMENTS SITUES DANS LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable qui se déroulera du 31 mars au 4 avril 2014, la Communauté de Communes du Nogentais projette de proposer aux écoles un spectacle ayant pour thème la sensibilisation au gaspillage alimentaire, des ressources, de l'énergie et de l'eau. Cette représentation aurait lieu le 1^{er} avril 2014 au Théâtre Municipal de Nogent-sur-Seine et s'adresserait aux classes élémentaires de 3^{ème} cycle (du CE2 au CM2).

Afin d'inciter les écoles situées dans le périmètre de la Communauté de Communes du Nogentais à venir assister à cet événement, il pourrait être envisagé de rembourser une partie de la facture de transport. Cette participation interviendrait sur présentation de la facture acquittée par l'école et s'élèverait à la moitié des frais engagés.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE** cette dépense à hauteur de 50 % de la facture engagée par chaque commune.

INFORMATION : DELAI DE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES LES ELECTIONS DE MARS 2014

Article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales : *le Conseil Communautaire se réunira au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des Maires.*

Les Conseils Municipaux des communes membres se réuniront, pour l'élection des Maires et des Adjoints, au plus tard le dimanche 6 avril 2014 selon l'Article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : *la première réunion du Conseil Municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.*

Le Conseil Communautaire devra donc se réunir au plus tard le vendredi 2 mai 2014.

COMMUNICATION DU PRESIDENT

- Décision n° 2014-01 du 15/01/2014 : marché a procédure adaptée, construction d'une plateforme de transfert de déchets – déclaration sans suite de la procédure
- Décision n° 2014-03 du 30/01/2014 : marché public d'exploitation des installations thermiques des batiments intercommunaux

Séance levée à 21 H 30.

Nogent-sur-Seine, le 24/02/2014

Le Président,

Gérard ANCELIN

Affiché le **26 FEV. 2013**
Le Président,
Gérard ANCELIN

